

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

SAVS DES HAUTS DE GIEN

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAVS des Hauts de Gien
2 rue de l'Yser
45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;

- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

II. Présentation du pôle

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servi'PEP, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décroiser les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le déploiement du DU Ogirys
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Travailler sur les DUERP à partir du nouveau logiciel
- Réaliser des projets en commun
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (4 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention (prévention des différents cancers) et de facilitation d'accès aux soins
 - Organisation et animation des réunions associatives « insertion professionnelle » avec tous les acteurs des différentes structures PEP

- Formations des professionnels

Suite à la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations sont élaborés au niveau de chaque pôle. Ce périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2025, 19 formations ont pu être mises en place sur le pôle grâce à la diversification des financements ce qui représente près de 2000 heures de formation pour 85 professionnels :

- 11 formations avec financement OPCO santé pour 31 618 €
- 4 formations (analyse de la pratique et formation incendie dans les foyers) avec un financement sur fonds associatifs pour 8 610 €
- 1 formation financement CPAM pour une valeur de 3 000 €
- 3 formations autodétermination Usagers/professionnels financées par CNR pour 9510 €

Les 6 formations qualifiantes (dont 2 apprentissages éducateurs spécialisés) initiées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la finalisation d'un CAFERUIS, d'un DE d'éducateur spécialisé, d'une CAFDES, d'un titre de moniteur d'atelier.

Nombre de professionnels du pôle ASP ayant participé aux formations 2025

Intitulé formation	Nbre heures/professionnel	ESAT SERUIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Sauveteur secouriste du travail Perf	7	7	3	3				1		2	3	
Premier secours en santé mental	14	4	12	1	1	3		2		1		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du trouble psychique	14								3	1	10	
Accompagner l'avancée en age des personnes en situation de handicap	21	1		2	2	2	1	1				
sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21		1	1				1	4			
accompagner les usagers dans la RAE	72	1										
animateur retraite - un avenir après le travail	35			1	1							
tuteur /maitre d'apprentissage	47					1						
MAC SST	7		11									3
Autisme : comprendre et accompagner	14			2					3		6	
analyse de la pratique	2	1		2	3	8	3	6	5	5	8	
Autodetermination et pouvoir d'agir	14	10		4				4	3	2	5	
manipulation extincteur et conduite à tenir /incendie	3							6				

I. Présentation du SAVS de Gien

La PAAG :

Le CPOM 2024-2028 signé en décembre 2024 est venu formaliser :

- la transformation de l'offre du giennois à travers la création de la PAAG – Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois
- l'évolution au 1^{er} janvier 2025 des agréments des structures qui la composent : Foyer des Hauts de Gien, SAVS, Accueil de Jour (composé du SSO et du FVJ)
- la création par transformation de 7 places de foyer de vie.

SAVS

- Identité de l'établissement :

Le SAVS des Hauts de Gien est l'un des ESMS de la PAAG. Ce service est basé au 2 rue de l'Yser à Gien. Les professionnels exercent au sein d'une maison aménagée (bailleur privé) située à proximité du centre-ville.

- Autorisations et capacité d'accueil :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'agrément est de 50 places.

- Public accueilli :

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité des troubles de l'efficiace intellectuelle légère, avec pour certaines des troubles associés (pathologies psychiatriques ou psychologiques, déficiences visuelles et/ou auditives, troubles du spectre autistique, etc.)

- Missions et objectifs :

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes adultes en situation de handicap, en favorisant son émergence et en mettant en œuvre un accompagnement adapté auprès des bénéficiaires. Les modalités d'intervention sont multiples et définies en fonction des besoins émis par les personnes. Les professionnels du service peuvent tout aussi bien intervenir au domicile de l'usager, convier ce dernier à des RDV dans les locaux du SAVS mais également procéder à des accompagnements physiques dans le cadre de démarches extérieures.

Le service a pour objectifs de proposer un accompagnement global à l'usager, notamment grâce à la co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P).

Les prestations offertes par le service (ainsi que par la plateforme) couvrent plusieurs domaines, elles se décomposent comme suit :

- Actions relatives à l'Accueil, l'Écoute, et l'Expression du Projet Personnalisé, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement, ce qui sous-tend : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...).
- Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- Prestations relatives à la réalisation de soi, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation ; proposer une aide quant à la gestion financière.
- Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales.
- Prestations relatives à l'aide aux déplacements, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports
- Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes, ce qui sous-tend : proposer un temps d'écoute et de soutien à l'utilisateur parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; centre parental, etc.)

III. Ressources humaines

- Évolution des effectifs :

L'équipe est composée de 5 ETP répartis comme suit : 1 Aide médico-psychologique, 2 moniteurs-éducateurs et 2 éducateurs spécialisés, un poste de psychologue non pourvu depuis le 01/10/2023.

Le poste de directeur-adjoint a été pourvu le 1^{er} avril 2025.

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail) :

L'équipe s'est mobilisée pour pallier le retour d'une collègue en temps partiel thérapeutique (0,42 ETP) et assurer ainsi la continuité de l'accompagnement auprès des personnes concernées.

Un membre de l'équipe s'est pleinement investi dans le collectif départemental « Un avenir après le travail ». Il a suivi une formation spécifique pour devenir « Animateur retraite », lui permettant de sensibiliser les équipes à l'anticipation du départ en retraite des travailleurs d'ESAT, d'accompagner ces derniers dans la compréhension de leurs droits, de les informer sur les démarches à entreprendre et de favoriser une transition sereine vers cette nouvelle étape de vie. Son engagement contribue à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé au sein de l'établissement et à structurer une culture commune autour de la préparation à la retraite.

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Nombre de postes vacants</i>	0,1 ETP directeur-adjoint 0,05 ETP psychologue	0,05 ETP psychologue
<i>Taux d'absentéisme</i>	16 %	7 %
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	5 %	5 %

Commentaires :

IV. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées :

Durant l'année 2025, 70 personnes ont bénéficié d'un accompagnement SAVS. Au 31 décembre 2025, le SAVS des Hauts de Gien accompagnait **68** usagers.

Au cours de l'année 2025, 3 personnes sont sorties des effectifs pour les motifs suivants : refus d'intervention (1), sortie concertée (1), incarcération (1). Le service a par ailleurs procédé à 12 admissions.

Le nombre total de journées réalisées, en augmentation, s'élève à 15911.

- Profil des usagers :

Parmi les 68 usagers du SAVS, 53% sont des hommes et 47% des femmes. L'âge moyen des personnes accompagnées se situe à 45 ans. La répartition selon les âges s'établit comme suit : 16% des personnes sont âgées de 60 ans et plus, 26% se positionnent entre 50 et 59 ans, 43% se situent entre 30 et 49 ans et 15% ont moins de 30 ans.

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle légère. Plusieurs présentent, en sus, des troubles d'ordre psychique. Une part non négligeable des usagers a pour seul handicap des troubles psychiatriques. Une autre part souffre en premier lieu de « handicap social ». Nous constatons, comme en 2024, que la part d'usagers présentant des difficultés d'ordre socio-économiques ou des conditions de vie dégradées est persistante. Cette évolution conduit les professionnels à devoir parfois élargir leur champ d'intervention sans pour autant se substituer aux partenaires qui relèvent du droit commun et trouver de nouveaux partenariats.

Mesures de protection : parmi les 68 personnes accompagnées, 47% d'entre elles bénéficient d'une mesure de protection (curatelle : 6%, curatelle renforcée : 31% et tutelle : 10%).

Situation familiale : 75 % de la population accompagnée est célibataire, 25 % vivent en couple et 7% sont chargés de famille.

Situation professionnelle : 60% des personnes ne travaillent pas ou plus (+ 5% par rapport à 2024). 34% sont actives (-6% par rapport à 2024) dont 30 % en ESAT et 4 % en milieu ordinaire. 6% des personnes sont accompagnées dans un projet d'insertion et/ou de réinsertion professionnelle, en lien avec le Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi (DIDE) ou le COS de Nanteau.

Implantation géographique : le SAVS de Gien couvre un large territoire. 60% des personnes accompagnées habitent Gien. Les transports en commun n'étant pas suffisamment développés, et le public étant peu mobile, le temps d'accompagnement physique (RDV médicaux, démarches administratives ou autres) occupe une place de plus en plus importante dans le travail des professionnels.

- **Modalités et types d'accompagnement proposés :**

RDV à domicile ou au service, accompagnement en RDV extérieurs et dans diverses démarches (administratives, courses, etc.)

- **Diversification de l'offre d'accompagnement :**

L'animateur retraite est un référent ressource chargé d'accompagner les travailleurs d'ESAT et les équipes dans la préparation du départ à la retraite. Son rôle consiste notamment à :

- **Inform**er les travailleurs sur leurs droits, leurs démarches administratives et les dispositifs existants.
- **Sensibiliser** les professionnels à l'importance d'anticiper cette transition, afin de garantir un accompagnement cohérent et sécurisant.
- **Accompagner** individuellement ou collectivement les travailleurs dans la compréhension des enjeux liés à la retraite (projet de vie, rythme, santé, liens sociaux).
- **Coordonner** les actions avec les partenaires institutionnels (CARSAT, MDPH, associations, etc.).
- **Favoriser une transition sereine** en aidant chacun à se projeter dans cette nouvelle étape de vie.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100 %	100 %

Commentaires :

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
PAAG	<i>Part de PAP unique</i>	12 %	32 %
<i>EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMEs</i>	<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	7 %	

Commentaires :

V. Participation et consultation de la personne accompagnée

- **CVS et autres formes de participation**

Date de la dernière élection	Février 2024
Nombre de réunions	2
Dates des réunions	26 mars et 4 décembre

- **Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure** (ex: Comité des travailleurs ESAT,...)

Indicateurs communs	2024	2025
----------------------------	-------------	-------------

Part des professionnels formés à l'autodétermination	22 %	22%
Part des usagers formés à l'autodétermination	12 %	12%
Part des représentants légaux formés à l'autodétermination	0	0

Commentaires :

VI. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025 : 6	2025 : 4	Réunions institutionnelles de la PAAG : 1

- Travaux relatifs aux évaluations :

Poursuite du COFIL qualité avec la participation d'un professionnel de chaque structure

Travail en équipe sur différentes thématiques (la bientraitance, le droit des personnes accompagnées, etc.)

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	
Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0	80%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100 %	60%

Commentaires : Les professionnels de la PAAG apprécient les formations mutualisées avec les autres professionnels du Pôle ASP.

VII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- **Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) :**

Une rencontre avec les professionnels de l'UDAF a permis de mettre à plat les difficultés rencontrées, d'identifier collectivement des solutions concrètes et de poser les bases de procédures partagées pour sécuriser et fluidifier les accompagnements.

- **Événements organisés :**

La fête de la PAAG de novembre 2025 a rassemblé résidents, familles et professionnels autour d'un moment chaleureux, fédérateur et pleinement inscrit dans la dynamique inclusive de l'établissement.

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>		

Commentaires : le SAVS n'est pas prescripteur de PMSMP et travaille avec les services publics de l'emploi ou le DIDE lorsque la situation de la personne accompagnées le nécessite

VIII. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2025 :

L'année 2025 a été marquée par une dynamique collective renforcée, une qualité d'accompagnement enrichie et une évolution continue des pratiques professionnelles, permettant au SAVS d'offrir un cadre de vie toujours plus sécurisant, inclusif et structurant pour les résidents, tout en enregistrant plusieurs sorties positives témoignant de la pertinence des parcours proposés.

- Perspectives 2026 :

Le SAVS devra, dans les années à venir, finaliser la rédaction du projet de la PAAG conformément à la transformation de l'offre inscrite dans le CPOM et aux nouveaux agréments, poursuivre la révision des outils issus de la loi 2002-2, mettre l'organisation en conformité avec le CPOM.

En 2026, le SAVS engagera la mise en place structurée d'actions collectives visant à diversifier les modalités d'accompagnement, renforcer les compétences sociales et l'autonomie des usagers, et favoriser une dynamique participative cohérente avec les orientations du service et les besoins identifiés.